



Communiqué de l'Association Française des Directeurs des Soins (AFDS)

Niort, le 1^{er} mars 2017

<p>DIRECTEURS DES SOINS : Compétences toujours reconnues sans valorisation, La déception est toujours au rendez-vous</p>

La profession de Directeur des soins n'a pas cessé d'évoluer au sein de la fonction publique, pour s'adapter à l'exigence d'une offre de soins optimale, tout en participant ainsi, pleinement aux réorganisations et au succès du système de santé français.

Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé a reconnu le rôle, l'action et l'engagement des Directeurs des soins et l'Association Française des Directeurs des Soins a été sensible à l'attention qu'elle a bien voulu porter à ses propositions quant à leur positionnement au sein des Groupements Hospitaliers de Territoire.

Sa venue lors des journées d'étude de l'Association Française des Directeurs des Soins en septembre 2016 à Tours, avait suscité beaucoup d'intérêts et d'espoirs auprès des congressistes. Elle avait notamment affirmé :

« ...Vous êtes les garants du refus de l'immobilisme. Votre engagement pour faire vivre des valeurs de progrès, d'égalité, d'éthique pour adapter, transformer, moderniser notre hôpital et la Démocratie sanitaire sont des engagements essentiels pour l'avenir de notre hôpital..... »

Les réponses obtenues concernant notre statut, ne sont pas à la hauteur de nos espérances : **une grille indiciaire se rapprochant de celles des directeurs d'hôpital**. Même si notre association n'a pas vocation à négocier avec les pouvoirs publics, l'existence d'une association professionnelle forte de plus de la moitié des directeurs de soins en activité, permet de rendre lisibles et visibles nos missions et contribue à participer aux débats.

La reconnaissance statutaire attendue par les Directeurs des soins est en lien avec les responsabilités souhaitées par le législateur. Il s'agit de l'application du principe d'équité au regard de nos missions qui peuvent être comparées à celles des deux autres corps de direction de la Fonction Publique Hospitalière.

La promotion et la défense de notre métier au-delà de notre statut ou de notre rémunération est bien le sujet qui préoccupe l'Association Française des Directeurs des Soins. Nous pouvons craindre, à moyen terme, une diminution drastique des effectifs des Directeurs des soins par un manque évident d'attractivité, préoccupation reconnue par Madame la Ministre :

« ...Je sais que l'attractivité de votre métier auprès des cadres de santé est l'une de vos préoccupations...C'est au fond un paradoxe et c'est pour moi, pour nous collectivement, un défi parce que je crois très sincèrement et très profondément ce que je vous disais pour commencer : c'est une chance que d'avoir des directeurs des soins... »

Nous souhaitons que ces propos trouvent enfin leur cohérence dans une grille indiciaire valorisée au même titre que nos collègues membres des équipes de direction, c'est-à-dire une reconnaissance statutaire juste et équitable.

Pour le bureau de l'AFDS,
Le Président de l'AFDS



Stéphane MICHAUD

Contact presse :
afds.secretariat@ch-niort.fr
05.49.78.24.50

www.directeursdesoins-afds.com - TÉL. : 05.49.78.24.50

afds.secretariat@ch-niort.fr - CH - 40 AVENUE CHARLES DE GAULLE- BP 70600- 79021 NIORT CEDEX

SIRET 403 828 510 000 38- APE 913 E - ASSOCIATION LOI 1901